



**MODIFICATIONS DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**  
Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

**P.A.S.H. RÉALISÉ PAR LES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENTS AGRÉÉS (O.A.A.) CONCERNÉS :**

**aide**  
Association Intercommunale pour le Dévergèment et l'Épuration des communes de la Province de Liège

**UNIVER**  
Intercommunale Namuroise de Services Publics

**PASH DRESSÉ PAR :**

**SPGE**  
La Société Publique de Gestion de l'Eau

**Séjour Administratif provisoire :**  
14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR  
Tél : 081 251 930

**Séjour Social :**  
41, Rue de la Concorde - B-4800 VERVIERS  
Tél : 087 324 400  
<http://www.spgge.be> - Email : [info@spgge.be](mailto:info@spgge.be)

**VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES MODIFICATIONS DU PASH DE LA MEUSE AVAL**

Namur, le 19 SEP. 2013

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité  
**Philippe HENRY**

Le Ministre-Président  
**Rudy DEMOTTE**

Feuille n° 13/49 Echelle : 1/10 000

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT**  
Les régimes d'assainissement sont précisés selon les affectations au plan de secteur

**Assainissement collectif**  
habitat ou équip. communautaires, aménagement différé, loisirs, activités économiques

**Assainissement autonome**  
habitat ou équip. communautaires, aménagement différé, loisirs, activités économiques

**Assainissement transitoire**  
habitat ou équip. communautaires, aménagement différé, loisirs, activités économiques

**Cas particuliers**

- Assainissement collectif hors zone urbanisable
- Par défaut, le régime d'assainissement autonome s'applique en dehors des zones urbanisables au plan de secteur
- Zone urbanisable au plan de secteur dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin hydrographique

**SCHEMA D'ASSAINISSEMENT**  
Le schéma d'assainissement est repris sur la carte à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de la S.P.G.E.

**Canalisations d'eaux usées**

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Collecteur gravitaire	→	→	→	→
Collecteur sous pression	→	→	→	→
Egout gravitaire	→	→	→	→
Egout sous pression	→	→	→	→

**Cas particuliers :** → Egout à réaliser après urbanisation

**Conduites d'exutoires**

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Conduites d'exutoires (représentation non exhaustive)	→	→	→	→

**Ouvrages d'assainissement et de dévergèment**

	existant	en cours de réalisation	inexistant
Station d'épuration	▲	▲	▲
Station de pompage	●	●	●
Station de dévergèment	●	●	●
Bassin d'orage	■	■	■

**Cas particuliers :** ▲ Station d'épuration à déclasser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE SPW - DGO3**

Captage public ▲

Zones de protection de captage arrêtées au 17/02/2014

Prévention rapprochée (IIa)

Prévention éloignée (IIb)

Surveillance (III)

**Eaux de surface**

Plans d'eau

Cours d'eau

Navigable 1re catégorie 2e catégorie

3e catégorie non classé Cours voûté

**Zone de baignade**

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale**

Natura 2000

**Limite naturelle**

●●●●● Sous-bassin hydrographique

**SOURCE SPW - DGO4**

**Plan de secteur**

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en lien la responsabilité du SPW - DGO4

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**

--- Limite communale

**SOURCE IGN**

**Fond de plan IGN**

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

**Remarque :** le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : SPW-DGO3 / SPW-DGO4 / IGN

Traitement des données : CNA et SPGE

**LISTE DES MODIFICATIONS DU PASH (Feuille n° 13/49)**

Modification n° 06.17 : Commune d'AUBEL - Saint-Jean-Sart

**Feuille n° 13/49**